

N° 12/5.23

[PRÉAVIS N° 12/3.23](#)

**STRATÉGIE D'ARBORISATION ET DE VÉGÉTALISATION DE LA VILLE DE MORGES : DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'480'000.00 TTC POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PREMIÈRE ÉTAPE DE LA STRATÉGIE POUR LA PÉRIODE 2023-2026**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre s'est réunie à deux reprises, la première à Riond-Bosson le 07 mars, la seconde le 06 avril salle Lumen au Cube. La Municipalité était représentée par Madame Laure Jatton (Urbanisme, constructions et espace public) et Monsieur Jean-Jacques AUBERT (Infrastructures et gestion urbaine), accompagnés de Mesdames Lara GRAZ (adjointe technique à l'office des Parcs et promenades) et Oriane VIOT (technicienne paysagiste au service Urbanisme, construction et espace public) et de Monsieur Stanley MATHEY (responsable de l'office des Parcs et promenades). La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications exhaustives. La commission, de sept membres, était composée de Mesdames Sarah ETTER, Nicole JUFER TISSOT, Valérie ZUFFEREY, et de Messieurs Michel REYNOLDS, Logan ROMANENS, Jonathan SCHOPFER, et Bertrand GILLIARD président-rapporteur.

## **1 RÉSUMÉ DE L'OBJET EN DISCUSSION**

Tout le monde s'accorde sur l'importance de la qualité de la végétation dans les villes, et spécialement de son arborisation. En effet les arbres, outre leur esthétique, contribuent grandement à éviter les îlots de chaleurs. Ces avantages sont largement relayés dans le [préavis](#), et développés dans la [Stratégie d'arborisation](#). En outre, la Ville met à disposition de tout un chacun un guide [Boîte à outil](#) qui liste les bonnes pratiques de plantation et d'entretien des arbres. Ces documents s'inscrivent dans la continuité du [programme de législature](#) de la Municipalité.

Pour rappel, le préavis prévoit l'arborisation de six sites dans une première étape, les buts étant :

- Maintien du taux de canopée actuel à 17 % jusqu'en 2027 ;
- Augmentation à 20 % à moyen terme d'ici 2035 ;
- Objectif visé, couverture de 25 % du territoire communal à l'horizon 2050.

Ceci implique en théorie la plantation d'environ 6'600 arbres en 30 ans, soit 220 par ans, dont seulement un tiers (80 à 90 arbres / an) sur le territoire appartenant à la Ville. En conséquence, il faudra, pour que l'objectif soit atteint, planter plus qu'une centaine d'arbres dit « majeurs » sur des parcelles en mains privées (habitations et industrie/artisanat/services).

Notons encore qu'il ne s'agit pas exclusivement de planter des arbres, mais les projets comprennent aussi des travaux destinés à rendre les sols plus perméables.

## **2 PRÉSENTATION DU PROJET ET DISCUSSION, PREMIÈRE SÉANCE**

La première séance a été très largement occupée par la présentation exhaustive par la Municipalité des enjeux, des buts et des mesures envisagées. S'en est suivi un long échange de questions/réponses entre la commission, la Municipalité et les membres de l'administration communale. Ont été abordés en particulier les points suivants :

- Discussion sur les emplacements choisis pour l'arborisation, première étape et suivantes
  - Précision de l'emplacement de la « petite forêt » du Parc de Sports  
Rép : entre le terrain des boulistes (à côté du tennis) et la boucle d'athlétisme
  - Riond-Bosson : pourquoi projet dit « partiel »  
Rép : parce que la surface pouvant être prise en considération n'est pas entièrement aux mains de la Ville, (la participation des privés n'a pas encore été discutée à cet endroit), et parce que le sous-sol contient de nombreuses canalisations.
  - Ch. de la Brume, plantation sur parcelle privée: accord des propriétaires ?  
Rép. Oui, les contacts ont déjà été pris.
  - Selon quels critères les six sites ont-ils été retenus, plutôt que d'autres ?  
Rép : ce point a fait l'objet de discussions en Municipalité, et il a fallu choisir en faisant une pesée d'intérêts entre les retombées positives, les coûts et difficultés de réalisation, et les délais possible de réalisation.
  - Certains sites n'entrent-ils pas en conflits avec d'autres planification, p.ex. Au Casino ?  
Rép : Non, les sites retenus n'empiètent pas sur des projets à venir, d'ailleurs les personnes en charge de leur réalisation sont les mêmes que celles qui portent les autres projets d'aménagement. Concernant le Casino par exemple, le terrain concerné est celui du sud du Grenier Bernois (bibliothèque etc) et n'entre donc pas en conflit avec les aménagements prévus de Louis de Savoie.
- Typologies des arbres
  - Quels arbres sont-ils prévus ?  
Rép : Dans la mesure du possible, des essences indigènes, mais en tenant compte de bien d'autres paramètres, comme la résistance à la chaleur (et au gel!), la résistance à la sécheresse, le type de sols concernés, et la diversité souhaitable pour éviter tous les inconvénients liés aux monocultures. Il n'y a donc pas de réponse « standard », le choix sera fait en fonction des emplacements et des dernières connaissances scientifiques.
  - On parle d'« arbres majeurs ». Comment définit-on ce terme ?  
Rép : Il n'y a pas de consensus sur la définition exacte. Dans l'esprit, il s'agit d'arbres avec un tronc long (par opposition aux buissons), et dans le cas qui nous concerne avec une frondaison (canopée) d'au minimum trois mètres de diamètre une fois adultes.
- Faisabilité du projet
  - D'où viennent les chiffres du taux de canopée ?  
Rép. Les 17 % relevés proviennent de relevés aériens fait au Lidar.  
Quant aux 20 % en 2035 et 25 % espérés à terme, il s'agit d'un compromis entre l'idéal et ce qui semble faisable. Selon la littérature sur le sujet, et en théorie, un taux de couverture urbains de 40 % serait le but à atteindre.  
*Commentaire de la commission: il faut aussi tenir compte que la situation de la Ville, en légère pente et au bord d'un lac, ne présente pas les mêmes risques d'îlots de chaleur qu'une mégapole en terrain plat)*
  - L'arborisation actuelle est-elle recensée ?  
Rép : Actuellement, seuls les arbres 'majeurs' sur le territoire communal sont recensés (y.c. leur essence, état etc) . Très prochainement, la loi devrait aussi exiger le recensement des arbres sur domaine privé, mais il reste encore un certain flou sur ce qui sera classifié comme arbre majeur à recenser, ou non.
  - 6'600 arbres, dont deux tiers sur des parcelles privées, est-ce réaliste ?  
Ce point a fait l'objet de nombreuses discussions, dont il ressort les arguments suivants dans les réponses :

- Cela ne fait que 8 % d'augmentation , ce n'est pas beaucoup  
*Commentaire : ça dépend comment on calcule : 8 % de territoire couvert en plus, oui, mais 47 % de plus d'arbres participants à la canopée ! (25-17/17)*
  - Il faut se souvenir qu'un arbre de 20m<sup>2</sup> de canopée occupe environ 5m<sup>2</sup> au sol
  - Il n'est pas nécessaire de planter les arbres 'au milieu' des parcelles. Suivant les localisations et les espèces, on peut envisager des arbres surplombant la parcelle voisine, voire plantés à la limite, ou surplombant la voie publique. Chaque cas est à étudier pour lui-même.
  - Pour tous les nouveaux projets, il faut se souvenir que les contraintes légales existent déjà - ou sont sur le point de l'être -, qui imposent des quotas de végétation et de surfaces perméables.
- Aspects financiers
    - Il est spécifié dans le préavis qu'une fois les travaux exécutés, il restera un important travail de suivi (recensement / surveillance de l'état de santé) et non moins important d'entretien (taille, entretien du sol autour des arbres, voir arrosage). Quelle en est l'importance ? Pourquoi n'y a-t-il rien dans la rubrique « Autres charges » du tableau financier dans le préavis ?  
Rép : ... réponse un peu floue, pour ne pas dire inexistante. Visiblement, ni la Municipalité ni les représentants de l'administration ne souhaitent s'engager sur ce terrain « glissant » ; à tout le moins est-il mentionné que ces prévisions sont difficiles au vu des nombreux paramètres à considérer : localisation, âge des arbres, essences concernées etc. En outre, la Municipalité appelle à mettre dans la balance l'augmentation de la qualité de vie en ville. À peine est-il concédé que ces nouvelles plantations nécessiteront bel et bien des ressources. Il est, toutefois, mentionné que la Ville souhaite disposer d'un autre collaborateur habilité à la taille des grands arbres, pour seconder celui actuellement en poste mais qui, légalement et pour des raisons sécuritaires, n'a pas le droit de travailler seul.
    - Quid des charges induites chez les privés ?  
Rép : là non plus, pas de réponse claire et définitive, seules des contributions à la création de nouveaux espaces arborisés semblent acquises.
  - Divers
    - Sécurité :  
Rép : bien entendu le risque zéro n'existe pas, mais un arbre correctement entretenu n'est pas un risque en soi.
    - Espèces : invasives :  
Rép ; bien évidemment les essences retenues le seront aussi en fonction de ce risque.
    - Intempéries :  
Rép : s'il est vrai qu'un tempête peut abattre un arbre, une étude australienne a démontré que les arbres présents dans une rue sont plus souvent bénéfiques que dangereux en ce qu'ils contribuent à «casser» les violents courants dans les rues.

### 3 DISCUSSION, DEUXIÈME SÉANCE

Divers points ont été discutés, et pour certains ont laissés les commissaires, sinon dubitatifs, du moins perplexes. Ci-après est présentée la synthèse des discussions ainsi que des réponses de la Municipalité aux questions écrites de la commission. L'auteur du rapport renonce à joindre les 5 pages du document en question.

- Cartes des îlots de chaleur : Longeraie et Prairie Nord

À la suite de la réponse de la Municipalité concernant le secteur Longeraie, il ressort que cette carte a été établie sur une seule 'photo' prise en 2017, et que la température est celle d'un champ fraîchement labouré. L'explication semble très plausible, mais pose le problème de la fiabilité d'une telle source d'information : Une seule prise de température, avec les influences temporaires qui peuvent fausser les résultats, ne serait-ce qu'un fort vent ! Toutefois, les efforts à consentir pour faire des mesures plus fiables seraient disproportionnés en regard de l'utilité des informations ainsi récoltées.

- Quels sont finalement les critères qui ont présidés au choix des différents projets, A-t-on vraiment le meilleur impact pour l'argent investis ?

La Municipalité a répondu (extraits)

« Seize sites ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'arborisation. Ils ont ensuite été évalués selon cinq critères :

- L'impact sur la canopée
- Le bénéfice pour la population
- Le bénéfice pour la biodiversité
- La facilité de mise en œuvre à court terme (volonté d'agir rapidement)
- Les coûts (entrant dans le montant du crédit cadre figurant au plan des investissements pour 2023-2026)

Cinq sites pilotes parmi les seize proposés ont été retenus afin de répondre aux différents objectifs :

- Renforcer l'arborisation et la végétalisation (tous les sites)
- Réactiver des corridors biologiques (Gracieuse, chemin de la Brume)
- Diminuer les îlots de chaleur urbains (Ancienne douane, Place du Casino, Riend-Bosson) ».

La commission a toutefois quelque doute sur certains choix, voir plus loin.

- Synergies entre ces aménagements et autres travaux, conflits éventuels.

La Municipalité répond : « Les synergies sont fortes et ont déjà été réfléchies en interne. Pour optimiser ces synergies, il est idéalement souhaitable que les projets puissent se réaliser dans les temporalités indiquées dans les divers préavis ». Dont acte, pas de commentaire de la commission.

- Les ressources supplémentaires demandées, soit le 0.6 ETP, sont-elles vraiment indispensables, ne pourrait-on pas re-prioriser d'autres tâches ?

Selon la Municipalité, c'est strictement impossible, « La stratégie d'arborisation ne peut pas être conduite au détriment d'autres tâches récurrentes ».

Ce point a fait l'objet de discussions au sein de la commission, qui s'inquiète aussi des ressources nécessaires à l'entretien sur le long terme.

Il faut donc admettre que ces améliorations de la végétation urbaine auront, si acceptées, un impact non négligeable sur la dotation en personnel dans l'avenir.

- A propos de ressources, l'Urbanisme possède-t-il les compétences et ressources nécessaires pour la gestion des dossiers liés à l'arborisation ?

La réponse n'est pas très précise au vu de la question. Il y est seulement précisé en substance que les services Infrastructures et gestion urbaine, Urbanisme et Police des Construction collaboreront étroitement dans le cadre de leurs compétences respectives.

- Toujours à propos de ressources, quid des frais d'entretien ?

La commission s'était étonnée que la Municipalité n'ait pas de chiffres à disposition. La réponse donnée est « l'entretien sur le terrain des haies et des arbres communaux représente actuellement environ 2,2 EPT par année », plus 50'000.- CHF de mandats externes. Mais aussi « l'augmentation du nombre d'arbres en ville impliquera inmanquablement une augmentation des tâches d'entretien et d'exploitation et des ressources nécessaires affectées ». Dont acte, mais la réponse reste bien évasive.

D'autres questions du même ordre ont reçu des réponses semblables, et sans entrer dans les détails on peut résumer en disant que la Ville fera au mieux de ce qui est possible.

- Existe-t-il un risque pour la santé des arbres lié à une sur-densification d'arbres et les surfaces perméables (ou perméabilisées) sont-elles vraiment suffisantes ?

Non, pour autant qu'une diversification suffisante des espèces soit garantie. Quant à l'irrigation, d'une part c'est la raison pour laquelle il faut réaliser des fosses de taille suffisante, et d'autre part « les futurs projets prendront en considération une gestion des eaux claires différentes pour favoriser le renvoi vers les fosses de plantation plutôt que dans les bouches d'évacuation ».

À ce propos signalons aussi que la Municipalité « prévoit des plantations par l'élargissement des cordons boisés (Mottaz), la création de haies bocagères (Emétaux, Gracieuse) et le renforcement des strates arborées, arbustives et herbacées dans les parcs ».

- La commission continue à avoir des doutes sur la faisabilité des objectifs, et s'inquiète particulièrement de l'implication du secteur privé.

Malgré de nombreux échanges, la discussion n'a pas apporté de solution .... Peut-être qu'il n'en existe aucune. Il faut compter d'une part sur les règlements qui imposent des plantations dans les zones à construire, tout en admettant qu'il n'est pas possible (ni pour certains souhaitables) d'imposer des règles à posteriori. Quant à des subventions pour les nouvelles arborisations, souhaitées par certains, pas sûr que cela suffise. Il est noté au passage que l'attribution de subventions pourrait être un moyen de faciliter la constitution de l'inventaire sur les parcelles privées.

En revanche, des doutes clairs ont été émis quant à la « Boîte à outils » à l'usage des privés : D'une part, les documents présents sur le site internet sont déjà presque exhaustifs, d'autre part, tout privé qui veut planter un arbre s'informerait directement auprès de son fournisseur !

Un souci discuté est l'égalité de traitement devant la distribution des subventions pour plantations. Vaste sujet, mais il faudra bien faire confiance aux règlements et aux décisions de la Municipalité !

- Concernant les emplacements retenus, ils n'ont pas fait l'unanimité.

Il a été mentionné (mais consciemment un peu hors-sujet) le problème de l'ancienne déchetterie sur territoire Tolochenaz mais propriété de Morges, notoirement polluée. Plus d'arbres y auraient un effet dépolluant, mais est-ce réalisable sans « dégrapper » la zone ? À étudier en temps voulu.

En revanche, et très clairement, le choix du site Riond-Bosson interpelle les commissaires : le rapport « coût / utilité » semble défavorable au vu de l'affectation du secteur (artisanat et administratif, sans habitation). Il ne s'agit pas d'un secteur à vocation piétonnière, et le bord du lac et ses arbres n'est pas bien loin grâce au passage sous-voie. Clairement, le montant conséquent (CHF 350'000.-) pourrait être affecté plus efficacement ailleurs.

Le problème de la cohérence avec le PACom a aussi été mentionné, mais comme on ne connaît pas le plan en l'état, impossible de prendre position.

#### 4 CONCLUSIONS

La mise en œuvre de la première étape d'arborisation de la Ville conformément à la stratégie à long terme ne fait guère débat. En revanche, le choix de Riond-Bosson, malgré son potentiel à long terme de 45 arbres, est contesté, d'autant que le préavis (§ 3.1.1.6 page 12) est très vague sur ce qui peut être réalisé dans le cadre des 350'000.- CHF prévus au crédit-cadre « Riond-Bosson partiel ». La commission renonce à proposer un amendement concernant ces aménagements de Riond-Bosson. Toutefois, et sans s'opposer totalement au projet tant qu'une coordination n'ait pu être finalisée quant à la participation des privés concernés, elle souhaite que les moyens prévus d'y être consacrés soient affectés à une ou des réalisations plus en adéquation avec les sommes engagées, soit sur territoire communal, soit sous forme de subventions à des projets privés.

Les objectifs concernant les plantations sur parcelles privées paraissent inatteignables à une partie de la commission, (il a même été parlé de « plans sur la comète »), commission qui craint qu'un effort démesuré et inefficace ne soit consenti pour convaincre les propriétaires de planter sur leur terrain. Le risque est grand de produire beaucoup de papier, à l'exemple de la Boîte à outils, au demeurant largement complète. Elle relève que les propriétaires font généralement appel à des experts pour la plantation d'arbres de grande taille.

La commission déplore, et s'étonne, que les implications financières à long terme dues aux frais d'entretien de ce patrimoine arborisé ne soient sinon passées sous silence, du moins pas chiffrées du tout. Au moins un ordre de grandeur aurait dû être articulé par la Municipalité.

Constatant que pour diverses raisons il n'existe pas de relevé systématique des arbres sur parcelles privées, (contrairement au territoire communal), des commissaires souhaiteraient un inventaire plus systématique qui permettrait de suivre les progrès visés.

Enfin, la commission attend de la Municipalité communique sur l'avancement du projet sur une base annuelle si possible mais au minimum en 2026, et se réjouit de suivre l'état sur la page internet [www.morges.ch/canopee](http://www.morges.ch/canopee) comme mentionné dans le préavis.

La commission formule donc les vœux suivants

1. Que la somme prévue pour les aménagements de Rion-Bosson soit affectée à une ou des réalisation(s) apportant une meilleure plus-value, afin d'atteindre le potentiel des 45 arbres prévus, ce au moins aussi longtemps que la totalité du secteur envisagé ne puisse être réalisé (parcelles communales et privées)
2. Que la Municipalité informe clairement sur l'avancée du projet, ainsi que sur les coûts de maintenance / entretien afférant.

C'est finalement à l'unanimité moins une abstention que la commission vous recommande d'accepter ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'480'000.00 pour la mise en œuvre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges jusqu'en 2026 ;
2. de dire que le montant de CHF 1'290'000.00 TTC correspondant aux réalisations sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 64'500.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation ;
3. de dire que le montant de CHF 190'000.00 correspondant aux ressources nécessaires à la mise en œuvre sera à porter en compte dès le budget 2024 à raison de CHF 63'300.00 par an jusqu'en 2026 sur le compte N° 44000.3012.00
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG "Réarboriser la ville : plantons maintenant une forêt de solutions, révision des outils de planification et réglementaires sur la protection des arbres" ;
5. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu de la commission en lien avec la demande de crédit pour l'entretien des arbres et des cordons boisés (préavis N° 11/6.20) demandant "Que la Municipalité communique sur l'adoption du plan d'arborisation ainsi que sur le plan de gestion de l'arborisation en analysant leur nature exacte et, si nécessaire, dépose un préavis afin de permettre au Conseil communal de se prononcer sur ces deux documents stratégiques" ;
6. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu de la Commission de gestion de la Direction Infrastructures et gestion urbaine N° 25 – 2021 "Que la Municipalité sensibilise et encourage la population sur les bonnes pratiques à mettre en place dans les jardins afin de préserver la biodiversité".

au nom de la commission

Bertrand Gilliard

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 mai 2023**



**DÉTERMINATION**  
DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL

**N° : 12/5.23**

**PRÉAVIS 12/3.23 – Stratégie d’arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : demande d’un crédit de CHF 1’480’000.00 TTC pour la mise en œuvre d’une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026.**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s’est réunie le 23 mars et le 24 avril afin de se déterminer sur cet objet.

Ont travaillé sur ce dossier au cours des deux séances les commissaires suivants : Mmes Maria-Grazia VELINI, Patricia DA ROCHA, MM. Marc-Emmanuel CRIPPA, Frédéric EGGENBERGER, Michaël FURHOFF, Pascal GEMPERLI, John MAURON, Jean-Pierre MORISETTI, Lucien REY, Michel REYNOLDS, Logan ROMANENS, William SAARBACH et Mme Veronica GASKELL, Présidente-rapporteuse.

Nous remercions la direction Infrastructure et gestion urbaine pour les réponses apportées aux questions de la CoFin.

**Détermination**

La CoFin a pris connaissance du préavis ci-dessus, fruit de la réflexion des Directions Infrastructures et gestion urbaine et Urbanisme, constructions et espace public pour l’élaboration d’une stratégie d’arborisation.

Elle constate:

- qu’un montant de CHF 1’500’000.00 a été inscrit au plan des investissements ;
- que CHF 1’290’000.00 sera financé par la Trésorerie générale et amorti sur 20 ans à raison de CHF 64’500.00 TTC par an ;
- et CHF 190’000.00 correspondant aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie sera à porter en compte dès le budget 2024 à raison de CHF 63’300.00 par an jusqu’en 2026.

La Municipalité pourra éventuellement bénéficier d’une subvention du Canton pour laquelle elle fera la demande ultérieurement (CHF 425’000.00 annoncés au total pour le Canton entre 2024 et 2027).

La Commission des finances, par neuf voix favorables et deux abstentions, recommande au Conseil communal d’accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Pour la Commission des finances  
La Présidente  
Veronica GASKELL